

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULOUSE**



1334637

Dénomination : A2TEO

n° de gestion : 2005B01229

n° d'identification : 481 906 410

n° de dépôt : A2010/010383

Date du dépôt : 20/07/2010

Pièce : acte sous seing privé du 15/05/2010

A2TEO,
Société à responsabilité limitée au capital de 15000 euros.

Siège social : rue Clémenceau, n° 5, Tournefeuille.

Entre les soussignés : Mlle Caroline MARTINS, Directeur de division, domiciliée rue Clémenceau, n° 5, 31170 Tournefeuille,

d'une part,

et M. Acacio MARTINS, retraité, portugais, né le 30 avril 1945 à Videmonte (guarda) Portugal, domicilié Avenue du Président Kennedy, n°26, 78230 Le Pecq,

d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Origine de propriété

Mlle Caroline MARTINS est propriétaire de 150 parts, de 50 euros chacune, de la Société à responsabilité limitée A2TEO au capital de 15000 euros, dont le siège est à TOURNEFEUILLE (Haute-Garonne), rue Clémenceau, no 5. Mlle Caroline MARTINS cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à M. Acacio MARTINS, qui accepte, les 75 parts dont il s'agit.

Propriété • Jouissance

Par la présente cession, M. Acacio MARTINS devient propriétaire des parts cédées à compter de ce jour avec tous les droits qui y sont attachés; il aura notamment seul droit aux produits desdites parts qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

À cet effet, Mlle Caroline MARTINS, cédant, subroge M. Acacio MARTINS, cessionnaire, dans tous ses droits et actions résultant de la possession des parts cédées.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 3750 euros, que Mlle Caroline MARTINS reconnaît avoir reçu de M. Acacio MARTINS, et dont il lui donne ici quittance.

Autorisation de cession

Est intervenu ici :

M. Denis PETITJEAN

Seuls membres de la Société, avec Mlle Caroline MARTINS, cédant,

Lesquels, après avoir pris connaissance des conditions de la cession envisagée, déclarent, par application de l'article L. 223-14 du Code de commerce et des statuts, agréer M. Acacio MARTINS, cessionnaire, en qualité d'associé.

Intervention des conjoints

Aux présentes est intervenue :

Madame Silvina MARTINS, épouse de Monsieur Acacio MARTINS, qui déclare avoir été informée de l'achat de 75 parts de la société réalisée avec des deniers communs et avoir consenti à devenir formellement associée de la société.

Déclaration pour l'Enregistrement

Pour l'Enregistrement, Mlle Caroline MARTINS déclare que les parts cédées lui ont été attribuées en représentation de son apport en espèces et que la présente cession n'a pas comme conséquence la dissolution de la société.

Il est précisé, en outre, que les parts cédées n'assurent pas la jouissance de droits immobiliers.

Frais

Les frais, droits et honoraires des présentes, et tous ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par M. Acacio MARTINS.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue de leur signification à la Société et pour effectuer les dépôts et publications légales.

Fait à Tournefeuille, le quinze mai deux mille dix.

Les parties soussignées affirment, sous les peines édictées par l'article 8 de la loi du 18 avril 1918, que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu.

Le cédant (mention manuscrite) « Lu et approuvé – Bon pour cession de 75 parts – Bon pour quittance. »

Caroline MARTINS

Bon pour quittance

Lu et approuvé - Bon pour cession de 75 parts
Chacina

Le cessionnaire, ainsi que tous les autres associés: « Lu et approuvé – Bon pour acceptation de cession. »

Denis PETITJEAN (Associée)

Acacio MARTINS (Cessionnaire)

Lu et approuvé - Bon pour acceptation de cession

Lu et approuvé - Bon pour acceptation de cession





Tan

RCS 481 906 410 00016

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de Toulouse

20 JUL. 2010

enregistré sous le numéro :

N° de gestion :

2505 B

10383

1229

Enregistré à : S.I.E. DE TOULOUSE SUD EST

Le 20/07/2010 Bordereau n°2010/1 062 Case n°36

Ext 8209

Enregistrement : 25 €

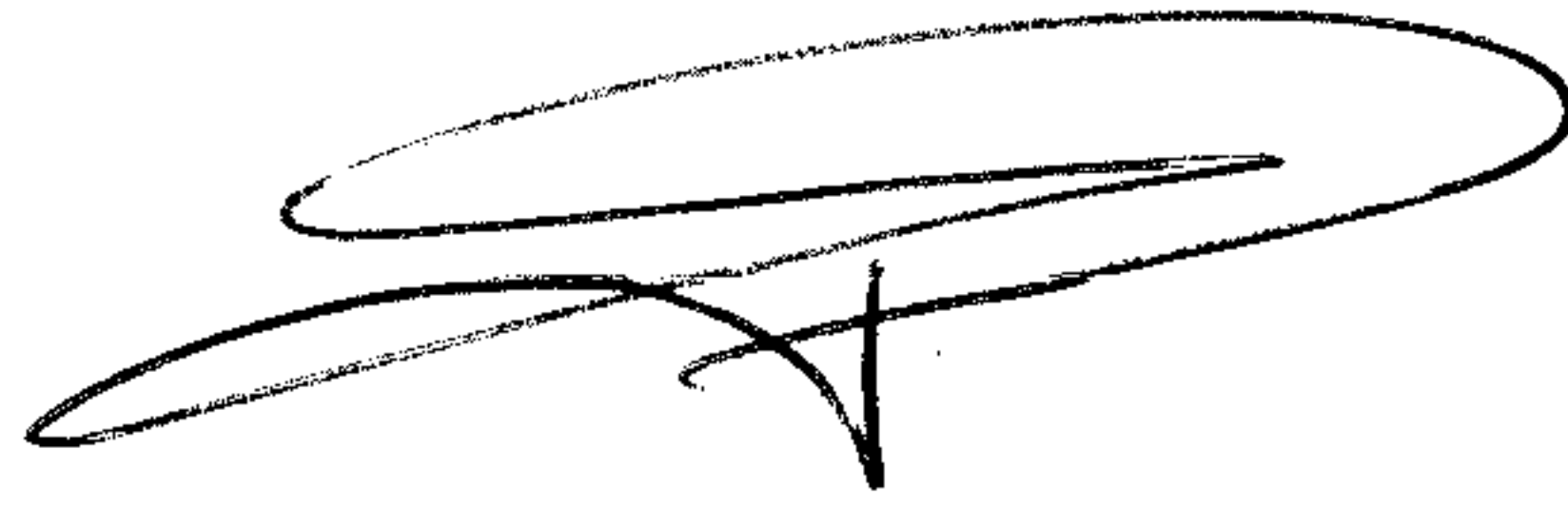
Pénalités : 3 €

Total liquidé : vingt-huit euros

Montant reçu : vingt-huit euros

L'Agent

Nadia PAPILLON
Agent des impôts

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'N' followed by a horizontal line and a vertical stroke.